

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution du marché « Compostage des biodéchets issus d'une collecte en porte à porte et des végétaux issus des déchetteries »

Décision D-2023-140

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le Code de la Commande publique relatif aux marchés publics, et notamment ses articles L.2124-2 et R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 relatifs à la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- **Vu** l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 05 mai 2023 sur le profil acheteur, sur le BOAMP et le JOUE ;
- **Vu** l'attribution de la Commission d'Appel d'appel d'Offres en date du 20 juin 2023 ;
- **Considérant** que le montant estimatif HT du marché est de 778 000,00 € HT pour 38 mois;
- **Considérant** que la concurrence a correctement joué.

PREAMBULE

À la suite de l'avis d'appel public à concurrence du marché n°2023_13_AOO, en procédure formalisée concernant le « Compostage des biodéchets issus d'une collecte en porte à porte et des végétaux issus des déchetteries », 1 pli a été reçu, puis analysé.

DECIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché n° 2023_13_AOO « Compostage des biodéchets issus d'une collecte en porte à porte et des végétaux issus des déchetteries » comme suit :

Lots	Attribitaire	Montant Estimatif HT	Montant Estimatif TTC
1 Chargement, transport et compostage des végétaux issus des déchetteries de Cerizay, Mauléon et Moncoutant-sur-Sèvre	Brangeon Recyclage (mandataire) 4 rue Chevreul ZAC du Cormier 49300 Cholet SIRET : : 062 200 753 00036	Annuel : 131 771,40 €	Annuel : 139 018,83 €
	Cotraitant 1 Brangeon Transports et logistique Le Pélican 7 route de Montjean La Pommeraye – 49620 Mauges sur Loire SIRET : 451 242 838 00014	Pour 38 mois : 417 276.10 €	Pour 38 mois : 440 226.31 €
	Cotraitant 2		

	SAS VIOLLEAU La Gouinière LA RONDE 79380 LA FORET SUR SEVRE SIRET : 349 479 766 00025		
2 Compostage des biodéchets issus d'une collecte en porte à porte et des végétaux issus des déchèteries d'Argentonay, Nueil-Les-Aubiers et Bressuire	Brangeon Recyclage 4 rue Chevreul ZAC du Cormier 49300 Cholet SIRET : : 062 200 753 00036	Annuel : 60 840,00 € Pour 38 mois : 192 660 €	Annuel : 64 186,20 € Pour 38 mois : 203 256,30 €

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées

ARTICLE 2 : D'imputer les dépenses sur le budget concerné.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le **05 JUIL. 2023**

**Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**

05 JUIL. 2023

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le **05 JUIL. 2023**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.